
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Présidée par M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président,

DELIBERATION N° 14

Effectif du Conseil
d'Administration : 17

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE
GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC
LA VILLE DE NIORT ET LE CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
NIORT**

Date de convocation : 15 septembre 2023

Affichage du Compte

Rendu Sommaire : 27 septembre 2023

PRESENTS : M. Nicolas VIDEAU, Vice-Président, Mme NIETO, Mme DI MEGLIO, Mme VACKER, Mme NADAL, Mme GIRARDIN, M. RIGONDAUD, M. VILLEMUR, M. FERON, Mme BARATON, M. BAUDIN.

EXCUSES : M. BALOGE, Président, qui a donné pouvoir à M. VIDEAU, Mme VOLLAND, qui a donné pouvoir à Mme NIETO, Mme ZANATTA, qui a donné pouvoir à M. RIGONDAUD, Mme DORET-FOURNIER, qui a donné pouvoir à M. FERON, Mme AUMONIER, qui a donné pouvoir à Mme BARATON, M. CHALET, qui a donné pouvoir à Mme NADAL.

ABSENT :

Monsieur le Président expose :

En janvier 2021, une convention de groupement de commandes a été établie entre la Ville de Niort et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), afin de commander une étude de programmation dans le cadre de la rénovation du restaurant scolaire du groupe scolaire Edmond Proust et de la restauration petite enfance du CCAS.

Cette convention prévoit une répartition de la facturation attribuant 1/3 à la charge du CCAS et 2/3 à la charge de la Ville.

Aujourd'hui, le CCAS souhaite réaliser une mise à jour de la partie de l'étude concernant la restauration de la petite enfance.

Pour cela, il convient d'établir un avenant n°1 afin que, lorsque la prestation ne concerne qu'un des deux membres du groupement, elle soit facturée à hauteur de 100 % à celui-ci.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention portant groupement de commandes entre la Ville de Niort et le Centre Communal d'Action Sociale ;

- **AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à le signer.

Le Conseil d'Administration ADOPTE à l'unanimité.

Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour extrait conforme
NIORT, le 27 septembre 2023

Pour le Président du C.C.A.S.
Jérôme BALOGE
Et par délégation,
Le Vice-Président
SIGNE
Nicolas VIDEAU